

ACTUALITÉS

PUBLIE LE 19/07/2019

Ile de la Réunion : une nouvelle destination « Cruise Friendly

»

Une séance de signature du contrat de licence de marque Cruise Friendly avec le Club Croisière de La Réunion est organisée mardi 23 juillet à 15h00 au siège de la Chambre de commerce et d'Industrie du Var.

Une séance de signature du contrat de licence de marque Cruise Friendly avec le Club Croisière de La Réunion est organisée mardi 23 juillet à 15h00 au siège de la Chambre de commerce et d'Industrie du Var en présence de Laurence Cananzi, Vice-Présidente de la CCI et Présidente du club croisière Var Provence Cruise Club et Christophe Boyer, responsable du club croisière de l'île de la Réunion.

Cruise Friendly : comment mieux accueillir et fidéliser la clientèle ?

Outre sa mission de développement de nouvelles excursions croisières sur l'ensemble du territoire, le Var Provence Cruise Club, réputé pour son label qualité « Cruise Friendly », vise à le déployer sur d'autres ports croisière.

L'objectif de ce label est de fidéliser la clientèle (le croisiériste est un futur touriste !), à laquelle il convient de délivrer une expérience hors norme, en vue de marquer les esprits et de susciter l'envie de revenir séjourner dans le Var. Pour cela, le Var Provence Cruise Club utilise le levier de la qualité comme outil de différenciation concurrentielle et a créé en 2013 la charte Qualité Accueil Croisiéristes :

« Cruise Friendly ». Il s'agit de s'engager sur la voie de l'excellence par un accueil personnalisé, contribuant à optimiser l'expérience du croisiériste, et à lui laisser un souvenir inoubliable de son escale dans le Var.

Au total 7 villes varoises ont déjà adopté la démarche qualité accueil (St-Raphaël, Le Lavandou, Hyères, Toulon, La Seyne, Sanary, Bandol) et d'autres envisagent de rejoindre le réseau d'ici 2020 : Le Castellet, Fréjus.. Près de 400 commerçants et prestataires de loisirs et services touristiques font partie du réseau « Cruise Friendly » et s'engagent à réserver un accueil chaleureux aux croisiéristes en escale en respectant les critères d'adhésion de la charte :

► adapter leurs horaires d'ouverture aux escales croisière programmées, faire un geste commercial (offrir un cadeau ou un rabais aux croisiéristes pour tout achat), maîtriser le vocabulaire de vente en anglais pour optimiser l'expérience à terre de cette clientèle.

Cruise Friendly est aujourd'hui plébiscitée par d'autres ports membres du réseau Var Provence Cruise Club mais pas seulement...

Ile de la Réunion : Une nouvelle destination « Cruise Friendly » !

Cruise Friendly a été nommée « Meilleure initiative marketing de l'année 2017 » aux Seatrade Cruise Awards lors du salon Seatrade Europe à Hambourg, salon incontournable des professionnels de la croisière.

Les armateurs sont particulièrement sensibles aux efforts entrepris par le club croisière VPCC en faveur de cet accueil « VIP » mis en place sur le territoire à destination de leur clientèle.

La réputation de la démarche qualité Cruise Friendly s'intensifie et de nouvelles destinations hors du Var ont décidé de rejoindre le réseau en 2019 : Cassis et l'île de la Réunion. Et ce n'est qu'un début, puisque d'autres destinations étudient le projet de près pour 2020.

Par la signature de ce contrat de licence de marque, la CCI du Var concède l'autorisation au club de la croisière La Réunion à exploiter la Marque et le Logo Cruise Friendly et ce dernier en y apposant son logo, à déployer le dispositif auprès des commerçants réunionnais de La Réunion et veiller au rayonnement et au respect du cahier des charges en faveur d'un accueil de qualité pour des retombées économiques conséquentes qui s'élèvent à 430 M € pour les ports maritimes et fluviaux en Région sud : 36 € en moyenne par passager (83% d'entre eux dépendent en escale).

Contact Presse : Sabrina Fouques - 04 94 22 89 67 - sabrina.fouques@var.cci.fr

236, boulevard Maréchal Leclerc - CS 90008 - 83107 Toulon Cedex T. 04 94 22 89 67 - F. 04 94 22 80 01 www.var.cci.fr



RETOUR À LA LISTE

